

Message culture 2016 à 2020

Les monuments suisses sont sérieusement menacés : il faut investir au minimum 30 millions de francs pour conserver notre patrimoine culturel

La Suisse regorge de monuments, de sites construits et de sites archéologiques qui méritent d'être protégés. Le Message concernant l'encouragement de la culture définit les montants qui seront alloués à l'entretien et à la conservation de ce patrimoine pour la période 2016 à 2020. Pour empêcher la ruine graduelle de notre patrimoine bâti, il faut investir un montant annuel minimum de 30 millions de francs. Le Message culture doit être corrigé sur ce point.

Les monuments, les sites construits et les sites archéologiques marquent profondément de leur empreinte l'image que nous nous faisons de notre pays et notre propre identité. La Suisse abrite un patrimoine architectural multiforme. Ainsi, huit sites culturels suisses figurent sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ne représentent qu'une petite partie, la plus connue, de notre patrimoine architectural, qui comprend une multitude d'autres objets et sites de grand intérêt. Ce patrimoine architectural très diversifié ne pourra être entretenu et conservé que si Confédération et cantons reconnaissent sa valeur et encouragent sa sauvegarde.

Ce riche patrimoine est aujourd'hui sérieusement menacé. La population résidente et ses besoins en termes de surface d'habitation et de mobilité ne cessent de croître et l'urbanisation se fait de plus en plus pressante. Or, la rareté des terrains à bâtir et l'encouragement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti mettent en péril les sites construits. En outre, la décision d'amorcer une transition énergétique, qui implique un assainissement énergétique des bâtiments, place les protecteurs du patrimoine face à d'immenses défis.

Depuis des années, l'insuffisance des moyens à disposition, qui empêche le développement d'une politique durable de conservation des monuments, et un manque de sensibilisation de la société aux besoins de la conservation du patrimoine et de l'archéologie mettent nos monuments historiques, nos sites construits et nos sites archéologiques à rude épreuve. Le nombre d'objets pour lesquels des subsides sont attribués au titre de la conservation des monuments historiques ne cesse de croître, notamment parce que la valeur des créations de l'architecture du XX^e siècle est mieux reconnue. Or, le budget fédéral pour le patrimoine culturel et les monuments historiques subit des coupes sombres depuis 2004, ce qui va à contre-courant. De ce fait, des ressources toujours moins importantes doivent être partagées entre des objets toujours plus nombreux. Notre patrimoine bâti est ainsi de plus en plus menacé.



Abbaye d'Einsiedeln, © Alliance Patrimoine

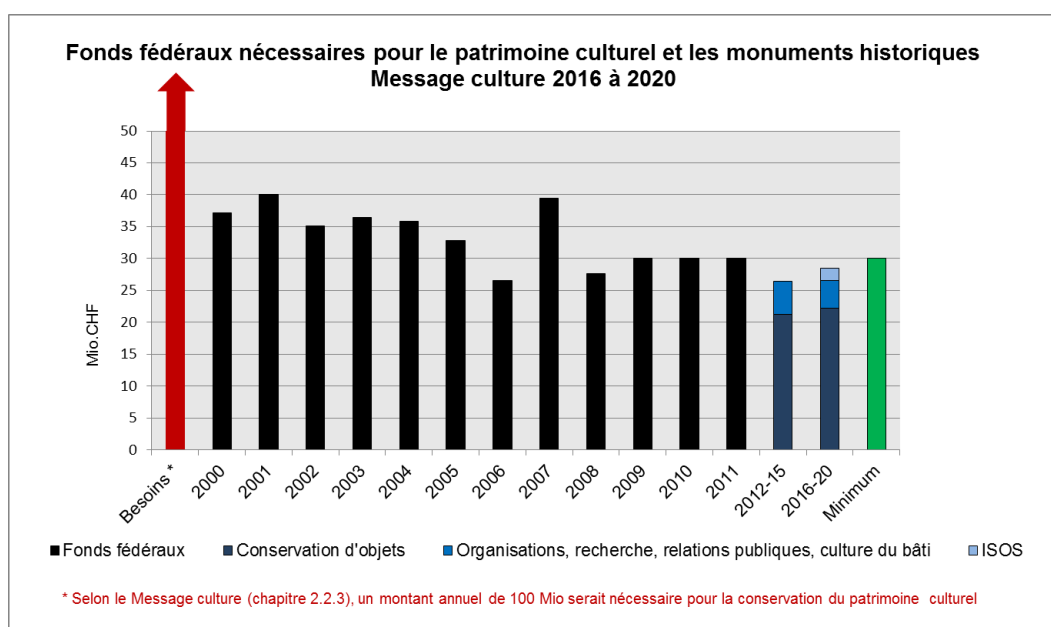


Funiculaire du Giessbach, sur la rive du Lac de Brienz, © Alliance Patrimoine

Sans les ressources nécessaires, notre patrimoine bâti est menacé de ruine

La protection de la nature et du patrimoine culturel est profondément inscrite au sein des valeurs de la Suisse. L'article 78 de la Constitution fédérale dote la conservation du patrimoine culturel d'une solide base légale. La Confédération a introduit l'instrument du Message culture (Message concernant l'encouragement de la culture) afin de définir, pour une période de cinq ans, les grandes orientations de sa politique culturelle.

Quelque 100 millions de francs seraient nécessaires chaque année pour assurer la conservation des objets et ensembles à protéger, des sites archéologiques et des sites construits marquants (Message culture, chapitre 2.2.3, p. 64). Or, malgré la clarté de ce constat, les fonds alloués par la Confédération n'ont cessé de diminuer durant la dernière décennie. Le projet de Message prévoit d'allouer au domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques un montant annuel moyen de 28,5 millions de francs, ce qui correspond au budget inscrit dans le Message culture 2012 à 2015. L'insuffisance de ces ressources se manifeste clairement lorsque l'on compare la somme ainsi budgétée à la moyenne des montants alloués au domaine de 1993 à 2004, qui s'élevait à quelque 38 millions de francs par an. Le projet actuel de Message culture ne fait ainsi qu'inscrire dans le marbre les coupes sombres des dernières années.



Affectations des ressources financières : Sur les montants annuels à disposition de la Section patrimoine culturel et monuments historiques, 22,2 millions de francs sont prévus pour la conservation des objets à protéger. Après déduction des 6 millions de francs qui sont consacrés chaque année aux sites archéologiques importants, il reste donc 16 millions de francs pour la conservation des monuments historiques. Cette somme doit permettre d'assurer l'entretien de quelque 2400 objets d'importance nationale et d'un certain nombre d'objets d'importance cantonale ou régionale dûment sélectionnés : des objets tels que la Collégiale de Payerne, la Cathédrale de Bâle, le quai suspendu de la Gare d'Arth-Goldau, la Basilique de Valère à Sion ou l'Abbaye d'Einsiedeln. En outre, l'expérience montre qu'il faut financer chaque année plus de 150 projets de sauvegarde d'objets nécessitant une intervention urgente.

Outre leurs activités consacrées à la conservation des objets à protéger et des sites archéologiques, les différents intervenants du domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques fournissent d'autres prestations indispensables : élaboration de principes et de normes en matière de garantie de la qualité, rédaction d'expertises et activités de conseil pour des projets de construction ou d'urbanisme, relations publiques et médiation culturelle afin de sensibiliser la population et de lui donner accès au patrimoine culturel, ou encore représentation de la Suisse au sein d'organisations internationales. Pour l'ensemble de

ces prestations, le projet de Message prévoit un budget annuel moyen de 4,3 millions de francs destinés aux organisations, aux projets de recherche, à la formation et à la formation continue ainsi qu'aux relations publiques. Or, ce montant ne permettra pas de relever tous les défis qui se présentent dans ces domaines d'activité. En effet, l'intensité actuelle des débats politiques sur la densification du milieu bâti et la transition énergétique montre qu'il faudra compter, dans les prochaines années, avec une forte augmentation des besoins dans les domaines de l'élaboration des normes, de l'expertise et du conseil ainsi que des relations publiques et de la médiation culturelle.

La conservation des monuments historiques est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Lorsque la Confédération ne lui consacre pas les ressources financières nécessaires, elle déclenche un « effet domino » dévastateur : si elle ne participe pas, ou pas suffisamment, au financement de la conservation du patrimoine, les cantons risquent de l'imiter, d'autant que plusieurs d'entre eux prévoient des mesures d'économie. Et comme les fondations privées calculent de plus en plus souvent leurs subsides en fonction des montants des aides publiques, le niveau des financements privés risque lui aussi de baisser.

Pour notre patrimoine culturel : ce que nous attendons du Message culture 2016-2020

Le budget actuellement prévu ne suffit pas à assurer le minimum des travaux nécessaires à l'entretien et à la conservation de nos monuments historiques et de nos sites archéologiques. La persistance de cette sous-dotation manifeste est en flagrante contradiction avec la réalité du terrain de la conservation des monuments : dans ces conditions, il ne sera pas possible de réparer les dommages subis par les bâtiments et les sites au cours des dernières années et nous continuerons de perdre des pans entiers de notre patrimoine bâti.

La conservation des monuments et des sites à protéger ainsi que celle des sites archéologiques importants est une mission incombant aux collectivités publiques ; cette mission ne peut être remplie que si les ressources financières nécessaires lui sont consacrées. Pour que le minimum des travaux nécessaires à la conservation des biens culturels puissent être réalisés, le Message culture 2016-2020 doit prévoir un budget annuel d'au moins 30 millions de francs pour le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques. Sans ces ressources, des biens culturels qui méritent d'être protégés risquent d'être perdus à jamais.

Les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO : un cas particulier

Huit sites culturels suisses figurent actuellement sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : la vieille ville de Berne, l'abbaye de Saint-Gall, le monastère bénédictin de Saint-Jean à Müstair, les châteaux et les fortifications de Bellinzone, le paysage culturel du vignoble de Lavaux, les chemins de fer rhétiques dans les paysages Albula/Bernina, l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes. Ces monuments, sites construits et sites archéologiques attirent l'intérêt du public et contribuent au rayonnement international de notre pays. Leur entretien et leur conservation représentent une mission de premier plan, qui doit être accomplie avec beaucoup de soin. L'importance de cette tâche pour la Confédération est d'ailleurs confirmée par les obligations internationales contractées par notre pays (signataire de la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel).

La conservation des sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO exige beaucoup de moyens ; elle mobilise donc une partie considérable des ressources financières consacrées au patrimoine culturel. Cela ne saurait pourtant justifier que, par manque de ressources, on néglige d'autres monuments méritant d'être protégés, quoique moins connus. C'est pourquoi il faut absolument prévoir pour les sites suisses inscrits au patrimoine culturel de l'humanité 5 millions de francs supplémentaires par an, qui soient exclusivement consacrés à l'entretien et à la conservation de ces sites.

La protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques : des investissements judicieux

Les monuments historiques suscitent beaucoup d'intérêt : La culture est une composante essentielle et constante de l'existence humaine. Les deux tiers de la population suisse fréquentent régulièrement monuments et sites historiques, musées, expositions, concerts ou cinémas. Les visites de sites et de monuments historiques comptent parmi les activités culturelles préférées des Suisses, avec les concerts et le cinéma. En 2008, l'Office fédéral de la statistique a réalisé une enquête représentative sur les activités culturelles de la population résidante; 66 % des personnes interrogées ont alors indiqué avoir visité des monuments historiques ou des sites historiques ou archéologiques dans les douze derniers mois.

Les monuments historiques sont importants pour l'économie : Des monuments et des sites attractifs sont, avec la qualité des paysages, un capital primordial pour la branche du tourisme. La publicité touristique, notamment, s'appuie sur des images grandioses de notre pays. Les économies qui touchent la protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques, en se répercutant négativement sur les monuments, affaiblissent donc à moyen et à long terme une ressource économique importante pour la Suisse. Elles causeront à long terme des dommages incalculables : ceux-ci pourront être particulièrement lourds de conséquences pour les régions où l'économie est relativement faible et dépendante du tourisme.

Les monuments historiques font appel aux compétences de nombreux spécialistes : Les travaux réalisés dans le domaine des monuments historiques nécessitent des compétences particulières, que l'on trouve généralement dans des petites entreprises employant des artisans qualifiés et des spécialistes. La plupart de ces travaux sont donc confiés à des PME. Or, on sait bien que les PME sont la véritable épine dorsale de l'économie suisse. Une diminution des moyens consacrés à la conservation des monuments historiques risque ainsi d'entraîner de sérieuses pertes de savoir-faire au sein des PME, qui auront ensuite beaucoup de difficultés à récupérer les compétences perdues.

Les monuments ont besoin de soins réguliers : Les demandes de subsides déposées par les cantons dépassent de loin les montants budgétés par la Confédération. Pour cette raison, beaucoup de projets de restauration devront être repoussés de plusieurs années. On rate ainsi le moment qui serait idéal pour intervenir, la dégradation des bâtiments s'accroît et menace l'intégrité de précieux objets. Au fil des ans, la situation deviendra de plus en plus délicate, les listes d'attente s'allongeront et le coût des travaux augmentera.



Hospice du Gothard 2005, avant la rénovation
© Miller & Maranta, Bâle



Hospice du Gothard 2010, après la rénovation
© Ruedi Walti, Bâle

Alliance Patrimoine : l'avocat du patrimoine culturel

Alliance Patrimoine s'engage en faveur de l'entretien et de la conservation du patrimoine culturel suisse. Cette association faitière regroupe quatre organisations rassemblant 92 000 membres : Archéologie Suisse, le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE), Patrimoine Suisse et la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS).